

## Rencontre-débat du Comité 21

**Jacques PELISSARD,**

**Président de l'Association des Maires de France (AMF)**

**Député-Maire de Lons-le-Saunier**

*"Les Maires, fantassins du développement durable"*

*Mercredi 8 juin 2005*

### Éric GUILLON, Président du Comité 21

J'ai le plaisir d'accueillir ce matin, en votre nom, Jacques PÉLISSARD, élu au dernier congrès des maires de France, Président de l'Association des Maires de France. Il va évoquer avec nous un sujet intéressant : *"Les maires, fantassins du développement durable"*.

Comme le veut la tradition, mon cher Jacques, je vais être obligé de dire du bien de toi pendant quelques minutes, en rappelant un rapide *curriculum vitae*.

Jacques PÉLISSARD est juriste de formation : diplôme supérieur de droit, CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat), avocat. Il a été très vite, si mes souvenirs sont exacts, atteint par le "prurit" de la vie politique. Très tôt, à la Faculté de droit de Lyon, il a été actif pour s'occuper de l'intérêt de ses collègues étudiants. Dans ce domaine, il montrait déjà un intérêt pour la vie publique qu'il manifesterait tout au long de sa vie professionnelle, notamment en étant, en 1989, élu maire, après une bataille électorale de première grandeur, de Lons-le-Saunier dans le Jura. Quelque temps après, il est élu député du Jura.

Il est ensuite membre du Comité des finances locales et, depuis quelques mois, Président de l'Association des Maires de France, ayant travaillé longtemps dans celle-ci aux côtés, entre autres, de Jean-Paul DELEVOYE et de Daniel HOEFFEL, dont il était le premier vice-président.

Jacques PÉLISSARD est maire avant tout. Je voudrais profiter de sa présence ici pour lui demander d'évoquer pour nous la vie de maire, les responsabilités, les engagements. Chacun sait aujourd'hui qu'il est à la fois dans sa ville, comme les 36 000 autres maires, le patron de la collectivité territoriale, le curé du village, le patron des instituteurs et le père de famille, et ce chaque fois qu'un de ses concitoyens a un problème de quelque nature qu'il soit. Il a donc une vie très remplie, des responsabilités de plus en plus grandes -et je ne dirai pas avec des moyens de plus en plus réduits-, notamment une pour laquelle Jacques PÉLISSARD montre un attrait tout à fait particulier : celle des problèmes liés à l'environnement pour lesquels il a beaucoup "mouillé sa chemise" ces dernières années. Il a entrepris une véritable démarche de développement durable, tant dans sa ville de Lons-le-Saunier que dans le département du Jura où il a su conjuguer les problèmes économiques, sociaux et environnementaux, ce qui est, après tout, la véritable définition d'une démarche de développement durable.

Tu as choisi le titre : *"Les Maires, fantassins du développement durable"*. Cela me rappelle de bons souvenirs car, dans bien des domaines, nous voyons que le rôle du maire est d'être au front en permanence.

Dans cet esprit, je souhaiterais que nous fassions un petit parcours rapide sur les responsabilités du maire. Il sera tout à fait intéressant, pour nous tous ici, de connaître tes engagements dans la politique d'environnement du Jura -très beau département français et déjà très concerné depuis longtemps par la protection de l'environnement- et d'avoir un aperçu de la façon dont tu as mis en place cette démarche de développement durable.

Je te laisse la parole pour le temps que tu souhaiteras.

## Exposé de Jacques PÉLISSARD

**Jacques PELISSARD** : Merci, cher Éric. Mesdames, Messieurs, je suis très heureux d'être ici, devant le Comité 21. Je suis heureux de retrouver Éric GUILLON avec lequel j'ai travaillé à l'époque où il était directeur général d'Éco-Emballages, alors que je présidais la Commission d'agrément qui contrôlait cette société. Nous avons eu, depuis 1993, des rapports de travail confiants, mutuellement exigeants, étroits. Je suis heureux, cher Éric, cher Président, de te retrouver et de voir ici, dans la salle, nombre de responsables de grandes entreprises privées, publiques, d'administrations, d'associations avec lesquels j'ai été en contact pour cette problématique qui nous rapproche et nous réunit tous, celle de la défense de l'environnement.

Anne-Marie SACQUET m'a demandé de trouver un titre à mon intervention et j'ai proposé : "*Les Maires, fantassins du développement durable*". Je voudrais m'expliquer sur le choix du mot "fantassin" qui paraît un peu guerrier, militaire, ce qu'il est.

Par rapport au développement durable et au maire, le "fantassin" s'inscrit dans une triple approche.

– Les fantassins constituent le socle de toute armée, de toute levée en masse ; tous ceux qui ont fait leur service militaire le savent. On l'a vu pendant la période révolutionnaire, c'est véritablement la masse de manœuvre d'une armée. Or, les 36 700 maires de France constituent effectivement la masse qui permet le fonctionnement démocratique de notre pays. Cela me permettra d'aborder un premier point, celui de la vue et la démarche d'ensemble des maires de France s'agissant des responsabilités environnementales et sur le terrain du développement durable.

– Les fantassins sont issus du terrain et même du terroir. Ils connaissent, comme les maires, le terrain et le terroir. Les fantassins conquièrent le terrain, ils l'occupent, le connaissent. Et cette connaissance implique, par hypothèse, une approche globale. Ce sera le deuxième point que j'aborderai devant vous : les maires ont, par rapport au développement durable, une nécessaire et constructive approche globale.

– La troisième est l'approche collective. Un fantassin isolé est un soldat inefficace et, bientôt, un soldat mort. Les maires aussi ont forcément une approche collective. Celle-ci pourra être déclinée avec les entreprises, les autres communautés de communes ou intercommunalités et, bien sûr, avec les habitants.

Mon propos s'articulera donc en trois points :

- une approche d'ensemble,
- une approche globale,
- une approche collective

### ↳ L'APPROCHE D'ENSEMBLE

Éric GUILLON m'a lancé sur cette piste ; la France comprend 36 700 maires. Avant d'être maire –et nous en avons dans cette salle-, je considérais que c'était un chiffre trop élevé. En réalité, en vivant cette fonction, nous nous apercevons que notre pays recèle une vraie richesse avec ses 36 700 maires, dès lors qu'ils s'organisent –nous le verrons dans la dernière partie-, en particulier dans le cadre d'intercommunalités, pour des actions fortes, lourdes dépassant l'aire géographique et démographique de leurs propres communes.

Ces 36 700 communes constituent une vraie force démocratique pour notre pays. Il est possible de le constater en raisonnant sur le rôle du maire dans la démarche de développement durable, mais également par rapport à l'ensemble des problématiques qui s'imposent impérieusement à lui.

Nous vivons, mesdames et messieurs vous le savez tous, dans une société qui s'est mondialisée, avec ses atouts et ses risques, en particulier de meurtrissure du tissu social. Une commune -je le dis pour ceux ici qui ont une connaissance du tissu local et qui ont même parfois des responsabilités locales- est un espace de cohésion sociale où, chaque jour, le maire et les élus locaux créent du lien social, "recousent" le tissu social. Face à cette mondialisation, à ces flux maintenant mondiaux

de produits manufacturés, financiers, d'images, d'informations, et même et heureusement, de solidarité -nous l'avons vu au travers de ce qui s'est manifesté à l'échelle mondiale à l'occasion de la catastrophe du tsunami en Asie du Sud fin 2004-, nos concitoyens ont besoin d'aires, de zones de cohésion sociale où ils se connaissent, où du lien social se crée, comme je l'ai dit à l'instant. Et c'est le maire qui a ce rôle et il l'a en toute nature.

Je voudrais situer cela sur le plan juridique et aussi sur celui des attentes de nos concitoyens.

Sur le plan juridique, le Code général des collectivités territoriales, qui est notre "Bible", donne la liste des pouvoirs de police du maire. Et, mesdames, messieurs, le maire est responsable de tout : de la tranquillité, de la salubrité, de la santé et de la sécurité publique sur son territoire. Il doit veiller à prévenir sa population contre les risques de toute nature, qu'il s'agisse des éboulements de rochers ou de calamités quelles qu'elles soient. Juridiquement, nous avons, en principe, toutes les responsabilités. Que l'on ne s'y trompe pas, les habitants également le considèrent ; pour eux, le maire a tous les pouvoirs et doit répondre à toutes les demandes. C'est le seul responsable politique reconnu. Les sondages le montrent ; 80 % des habitants considèrent que leur maire assume son rôle. C'est le seul responsable politique reconnu en France, à la différence des députés ou d'autres gouvernants. C'est le seul qui soit identifié et localisable facilement. Lorsqu'un problème se pose -je peux vous le dire comme d'autres maires dans cette salle-, c'est au maire que l'on s'adresse. Je suis maire d'une ville, la capitale du Jura -c'est une petite ville, mais une vraie capitale-, qui compte 20 000 habitants dans une agglomération de 33 000, et les habitants viennent souvent me voir avec une formule qui, en général, me "hérissé le poil" : "*Il vaut mieux voir le bon Dieu que ses saints.*" Donc c'est au maire que l'on s'adresse. Il a un pouvoir considérable, théoriquement, sur le plan juridique, mais également une responsabilité politique de premier ordre.

Les maires non seulement recousent le tissu social dont je vous ai parlé, mais ils assurent une gestion locale de proximité et sont les porteurs des projets de leurs communes.

Tout cela doit s'inscrire, et s'inscrit de fait, mesdames et messieurs, dans une démarche de développement durable car les maires de France, quelle que soit la taille de leurs communes, font, comme M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, du développement durable sans le savoir. En général, ils choisissent des solutions économiquement viables, socialement équitables et "environnementalement" responsables. Cette approche globale des maires doit être maintenant déclinée sur différents sujets.

#### ↳ L'APPROCHE GLOBALE

Je vais revenir sur quelques points au sujet des déchets et je parlerai ensuite de l'eau.

Très vite, les maires de France se sont aperçus -je donnerai l'exemple de ce qui se passe dans ma propre ville- que la protection de l'environnement ne se divisait pas, qu'elle impliquait la transversalité de l'approche. Nous nous sommes très rapidement aperçus dans ma ville que la gestion de l'eau, par exemple, avait une incidence directe sur la quantité des déchets que nous collectons et triions.

Je vais vous raconter une petite anecdote à ce sujet. Nous avons fait un échange de déchets avec une ville de la région parisienne dont l'usine avait été construite par la même entreprise que la nôtre. Nous avons envoyé en région parisienne des camions de déchets de Lons et nous avons reçu des camions de déchets de la région parisienne. Nous avons fait la "caractérisation des déchets", donc identifié le volume des emballages, des plastiques, des aluminiums, etc., par rapport à la quantité globale. Nous nous sommes aperçus qu'à Lons, nos déchets comptaient beaucoup moins de bouteilles en plastique. En effet, l'eau que nous distribuons aux robinets de chaque habitation est de bonne qualité. Or, lorsque l'eau distribuée au robinet de chaque immeuble ou appartement, est de bonne qualité, par hypothèse, les emballages plastiques sont moins nombreux dans les poubelles.

L'approche globale s'appréhende au travers de cet exemple. La qualité de l'eau a une incidence directe sur la quantité de déchets d'emballage.

Je vous cite un autre exemple, s'agissant de cette approche globale des déchets. Les communes de France ont mis en place un système maintenant complet, et nous l'avons fait dans notre propre ville. Je rappelle que la loi confie aux communes ou à leur groupement la charge de gérer les déchets, l'eau et de faire face aux bruits de voisinage. C'est donc sur ces problématiques que nous nous inscrivons.

L'exemple économique peut être le suivant. Sur l'ensemble du territoire, les communes de France ont été à l'origine de la mise en place de déchetteries pour collecter les déchets en amont de la collecte. Par exemple, dans ma ville, avec cette volonté transversale et globale de la gestion des déchets, nous avons mis en place des "recycleries". Ce sont des installations parallèles aux déchetteries et dans lesquelles sont récupérés, non seulement de la matière, mais également des objets qui peuvent ensuite être commercialisés par une association d'insertion dans ses propres lieux de distribution.

Nous avons mis en place un dispositif pour récupérer les mâchefers. Il s'agit d'une approche économique, écologiquement et socialement responsable, dans la mesure où ces mâchefers sont utilisés en remplacement de matières vierges, comme les granulats, pour constituer des sous-couches routières. Nous avons également mis en place un dispositif de démantèlement et de déconstruction de ce qu'on appelle maintenant les DEEE (les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie) ; j'en parlerai tout à l'heure.

La démarche d'une collectivité est donc bien celle d'une approche responsable sur la totalité du cycle de vie d'un produit, prenant en compte la globalité de la problématique ; l'exemple de l'eau par rapport aux déchets d'emballage est, à mon sens, éloquent.

Dans le domaine de l'eau, nous avons également une responsabilité double, à la fois qualitative et quantitative.

S'agissant de la responsabilité qualitative, je vous donnerai l'exemple de ce que nous avons fait à Lons-le-Saunier où une partie de l'eau est pompée dans la nappe phréatique. Or, nous y retrouvons des intrants, c'est-à-dire les produits que les agriculteurs épandent souvent généreusement, engrais (nitrates) ou pesticides (atrazine) et autres produits peu sympathiques pour la consommation humaine.

Plutôt que de suivre la même démarche que certaines autres régions de France, soit de dénitrifier ou d'épurer l'eau pompée pour enlever, en aval, les produits indésirables, nous avons mis en place -dans le département et avec la Régie de l'eau que la ville de Lons gère en direct- une approche respectueuse des trois principes du développement durable que sont les piliers économique, environnemental et social. Nous avons négocié un contrat avec les agriculteurs s'agissant des 270 hectares de la zone de protection des puits. Les agriculteurs s'imposent par ce contrat des pratiques culturales respectueuses de l'environnement (pas d'intrants, pas de maïs, pas de lisier) ainsi que des contrôles avec l'interface que constitue la Chambre d'agriculture. De plus, une indemnisation leur est versée par la ville pour une moindre productivité de leurs terrains. Cela a permis de faire baisser de façon radicale les taux d'atrazine ou de pesticides divers et variés que nous retrouvons dans l'eau.

Vous voyez cela sous forme de colonnes. Voici une douzaine d'années, lorsque nous avons mis cette politique en route, nous avions des pics qui étaient quasiment des "gratte-ciel" ; aujourd'hui, ces mêmes colonnes sont devenues des "pavillons de banlieue". Le taux de nitrates et de pesticides a fortement baissé et la qualité s'est améliorée.

Nous nous sommes dit : *"Poursuivons cette transversalité et, plutôt que de payer pour avoir un résultat, initiions une démarche économiquement plus construite."*

C'est ainsi que nous avons eu l'idée, grâce à un de mes adjoints -l'ancienne "tête de liste" des Verts en 1989 lorsque j'ai gagné la mairie de Lons-le-Saunier et maintenant mon adjoint à l'environnement-, de demander aux agriculteurs de faire, sur la zone de 270 hectares de protection des puits, du blé biologique, sans intrants, sans pesticides et sans nitrates. Nous avons initié ainsi une filière complète pour le blé biologique produit dans cette zone de protection des puits, avec un meunier qui fait la farine bio, un boulanger et la création du débouché pour ces produits en distribuant le pain issu cette agriculture biologique dans l'ensemble des restaurants scolaires de la ville et du Syndicat qui couvre une centaine de communes en périphérie de la ville centre. C'est en créant

le débouché que nous avons amorcé un dispositif vertueux de protection, *in fine*, de la qualité de l'eau dans nos puits. Telle est l'approche qualitative.

Nous avons voulu avoir également -d'autres maires de France maintenant adoptent également la même démarche- une approche vertueuse quantitative.

Par exemple, nous avons mis en place sur les toits des services techniques des chenaux pour récupérer l'eau, et nous avons également créé une immense citerne permettant de récolter toute cette eau. Celle-ci sert à arroser les plantes en serre qui sont ensuite mises en terre au printemps dans la ville de Lons-le-Saunier. Je rappelle au passage qu'elle bénéficie de "Trois fleurs" dans le cadre de la hiérarchisation nationale des Villes Fleuries.

Avec ce système, nous récupérons de l'eau sans la payer et sans contribution à l'Agence de l'eau ; nous évitons le pompage et le transport. Bref, cela présente un avantage écologique, mais également économique. Comme ce système fonctionne bien, nous le mettons en place pour les habitats pavillonnaires au travers d'une aide de la ville dans le cadre de son budget de l'eau. Nous avons un effet de levier important à la mise en place de citernes de récupération d'eau pluviale pour l'usage des jardins, peut-être demain des chasses d'eau et que sais-je encore !

La démarche a été difficile à faire accepter culturellement au début, même par les services techniques. Ils me disaient : "*Vous nous demandez de financer des actions qui vont diminuer la recette de la ville.*" Effectivement, en diminuant la quantité d'eau consommée, nous diminuons la recette de la ville. Avec un peu de conviction, nous avons néanmoins réussi à faire passer le message et, aujourd'hui, les choses sont bien enclenchées, que ce soit sur la qualité dont je vous ai parlé et sur la quantité, avec une baisse du volume d'eau consommée par les habitants. C'est une démarche à mon sens globalement vertueuse.

#### ↳ L'APPROCHE COLLECTIVE

Le troisième point de mon propos, est celui de l'approche partenariale, collective.

Nous, maires de France, pensons qu'il n'est pas possible dans notre société d'agir seuls. C'est le partenariat qui crée l'efficacité. Nous l'avons mis en place en France sur un triple niveau.

- Le premier se situe entre les communes elles-mêmes. Nous nous sommes aperçus -nous avons ici des spécialistes des problèmes environnementaux et tout le monde en perçoit bien la logique- qu'il existait des seuils de population qui, manifestement, permettaient des économies d'échelle.

Prenons l'exemple de la collecte. Pour moins de 10 000 habitants, la benne à ordures a un coût pour chaque résident d'une véritable Rolls-Royce. Le service commence à pouvoir être mieux amorti à partir de 10 000 habitants.

Pour le traitement, des études pertinentes et fiables de l'ADEME nous montrent qu'un centre d'enfouissement technique de moins de 20 000 tonnes coûte très cher. Lorsqu'un centre de tri passe de 5 000 à 15 000 tonnes, donc en multipliant par trois la capacité, le coût d'investissement à la tonne est divisé par deux.

C'est la même chose pour l'incinération. Au-dessous de 35 000 à 40 000 tonnes, le coût d'incinération est relativement élevé.

Pour des raisons d'efficacité, 80 % des communes ont mis en place des dispositifs intercommunaux pour la gestion des déchets, et c'est ce qui a permis l'efficacité des dispositifs de tri. Cette approche partenariale, intercommunale, encouragée d'ailleurs par Éco-Emballages, monsieur le Président, a été porteuse d'une grande efficacité.

Avec les intercommunalités, nous disposons aujourd'hui d'un dispositif permettant de conjuguer la pérennité des communes, nécessaire -je l'ai dit tout à l'heure- en termes de liens sociaux, de cohésion sociale, et l'efficacité de l'action. En effet, lorsque l'action dépasse l'assiette géographique d'une commune, l'intercommunalité est un bon outil d'action.

- Le deuxième exemple de travail partenarial est celui mené avec les entreprises. Permettez-moi, monsieur le Président, cher Éric, de parler un peu de ce que nous avons mis en place en France en matière d'emballages.

J'étais tout jeune maire dans les années 89-90 et nous nous sommes aperçus assez vite -nous les collectivités locales- que la nature de nos déchets changeait et que le volume des emballages augmentait en pourcentage du volume total : 50 % des déchets étaient constitués par les emballages. Nous avons également noté la forte montée des plastiques et les industriels, sans nous en informer ni nous demander notre avis, passaient du jour au lendemain du verre consigné au verre perdu ou, pire encore, au PVC à l'époque ou au PET. Donc, sans informer les communes et sans leur accord, on leur a transféré de façon unilatérale la charge du traitement de tonnages nouveaux venant des industriels.

Nous avons eu le discours suivant : *"Mettons en place un vrai partenariat. Nous, collectivités locales, dans le cadre de la loi de 1975, sommes prêts à continuer à assumer notre rôle d'ensembliers, de globalisateur de la gestion des déchets. En revanche vous, industriels, contribuez, s'il vous plaît, au financement de ces déchets nouveaux que vous nous avez apportés."* C'est dans cette optique qu'ont été rédigés le rapport RIBOUD et le rapport BEFFA ensuite, puis qu'a été mis en place le dispositif Éco-Emballages, avec la création d'un véritable modèle français. J'utilise à dessein le mot "modèle" par rapport au *"Dual system"* allemand. Nous avons gardé une unité de gestion sous la responsabilité et l'égide des communes, à la différence du système allemand "dual" qui met en parallèle la gestion des déchets résiduels et de celle des déchets d'emballages. Nous avons ainsi gagné en efficacité.

Le partenariat a été une réalité. Nous l'avons décliné dans le cadre de la Commission d'agrément, que j'ai eu le plaisir et la responsabilité de présider pendant dix ans, sur les organismes en charge de la gestion des déchets ménagers (Éco-Emballages et Adelphe). Depuis 1993, de façon partenariale avec toute une série de collectivités, d'associations de consommateurs ou de protection de l'environnement, de filières industrielles, de départements ministériels, donc au travers d'une approche très pluraliste, elle a piloté le dispositif français de gestion des déchets ménagers.

Cette Commission d'agrément a, pendant des années -elle continue à le faire-, proposé au gouvernement d'avaliser les barèmes par des textes réglementaires. Il s'agit, en particulier, du barème aval, c'est-à-dire du soutien des tonnes triées au profit des collectivités locales, du contrat programme de durée -dans le cadre juridique des rapports entre les communes et Éco-Emballages-, des aides à la communication, des aides aux différents types d'habitats spécifiques que sont l'habitat rural dispersé et l'habitat collectif social. Bref, c'est un co-pilotage très partenarial qui s'est instauré avec les entreprises au travers de ce dispositif.

Nous poursuivons cette même approche partenariale, non seulement pour les emballages, mais également pour les nouveaux produits que j'évoquais tout à l'heure, à savoir les DEEE. Le décret sur les déchets d'équipements électriques et électroniques est passé au Comité des finances locales et il a été avalisé -c'est une condition nécessaire- le 17 mai, voici quelques semaines maintenant. Il devra entrer en vigueur pour le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Ce dispositif concernant les DEEE organise également un partenariat dont les maires sont les ardents avocats. Nous proposons que les collectes soient organisées par les communes ou les communautés de communes et que les lieux de regroupement de type "déchetteries" soient mis en place avec des protections contre le vol, la détérioration (grillage) ou les éléments (toit pour la pluie), soient réalisés et gérés sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales. En revanche, nous demandons la mise en place d'un barème pour compenser ces coûts de gestion par la filière.

Comme cela a été fait pour les emballages, ce dispositif partenarial sur les déchets d'équipements électriques et électroniques permettra, je l'espère à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2005, lorsque le décret sera sorti, un partenariat constructif, économe tant des fonds publics, que de ceux du citoyen, et vertueux s'agissant de la protection de notre environnement.

- Le dernier partenariat qui me paraît essentiel est celui passé avec les habitants et les associations de protection de l'environnement et celles de consommateurs.

Au plan national, j'ai évoqué la Commission d'agrément qui a permis un véritable partenariat, mais localement, l'implication des habitants est essentielle. J'ai souvent dit lorsque nous avons créé

le dispositif jurassien de traitement des déchets ménagers qu'il fallait d'abord impliquer l'habitant. Le programme que nous avons mis en place couvre tout le département, avec une mutualisation du prix de traitement ; ce prix de traitement est le même dans tout le département et incorpore le prix du transport, c'est donc une vraie solidarité départementale.

Or l'habitant est le premier maillon de la chaîne du tri. S'il trie correctement dans sa cuisine, en amont de l'usine, une partie du travail est déjà assurée.

Il nous faut donc convaincre les habitants d'adhérer à une démarche collective dont ils perçoivent le sens et la finalité. Je vais le dire de façon un peu brutale, un habitant ne trie pas "pour faire plaisir au maire". Il trie s'il a le sentiment vécu qu'il est l'un des maillons actifs d'une chaîne à laquelle tout le monde participe. C'est bien la perception d'ensemble de l'intérêt du tri pour la protection de la qualité de l'air, des paysages, des ressources en eaux, donc l'approche globale, qui donne à l'habitant sa motivation. C'est ainsi que nous pouvons retrouver chez l'habitant le geste que Christian METTELET a appelé le "jeter intelligent". C'est parce qu'ils ont le sentiment de participer à une approche cohérente et globale en faveur de la protection de l'environnement que l'on arrive à convaincre les habitants.

Au-delà de cette implication de l'habitant, et pour la permettre, les maires de France ont inventé toute une série de dispositifs. Je citerai en particulier ce que nous avons appelé dans le Jura les "ambassadeurs du tri", c'est-à-dire des hommes et des femmes qui, dans toutes les langues d'ailleurs, vont porter le message, leur conviction. C'est plus efficace qu'un tract, qu'un dépliant papier. Éco-Emballages a d'ailleurs encouragé ce dispositif. Dans le Jura, ils se sont appelés les "ambassadeurs du tri" ; dans d'autres régions, ils se sont appelés notamment les "missionnaires du tri", etc. Il s'agit toujours du même contenu, de la même mission qui consiste à porter sa conviction.

Nous avons mis en place dans le Jura, comme beaucoup de maires dans d'autres départements de France, un dispositif de "partenaires du tri". Il s'agit en quelque sorte d'une association de militants du tri qui, dans leur environnement proche, dans leur village, de leur entreprise, leur immeuble, sont des militants du tri. Nous avons initié également des réunions de quartier.

Une chose m'a frappé. Le tri a été un élément de lien social ; on a commencé à parler de tri et on est passé ensuite très vite à d'autres problématiques, de logement, de quartier, de propreté du quartier, d'attentes par rapport à la collectivité. Le tri a été un élément de communication, de lien social et de participation des habitants.

Dans le département du Jura, nous avons également mis en place un dispositif intéressant qui porte ses fruits, appelé "système des communes éco-citoyennes". Si vous ne connaissez pas le Jura, je vous encourage à y venir. J'en ai eu l'idée pour encourager la qualité du tri. Lorsqu'il est bien fait, l'efficacité du travail en usine est bien plus grande. Cependant, encourager la qualité du tri n'est pas chose facile.

Un jour, en allant dans une "fruitière", une coopérative laitière, je me suis aperçu que tous les paysans apportaient leur lait et le mettaient dans la même cuve. Je me suis un peu inquiété auprès du fromager en lui demandant : *"Mais comment les rémunérez-vous ?"* Il m'a dit : *"C'est simple, nous les rémunérons en fonction de la qualité."* J'ai alors demandé : *"Mais comment pouvez-vous connaître la qualité puisqu'ils mettent tous leur lait dans la même cuve ?"* Il m'a été répondu : *"De temps en temps, de façon aléatoire, sans prévenir, nous faisons un test sur la qualité du lait livré."*

Nous avons mis en place le même principe. Commune par commune –le Jura est pourvu de 545 communes-, sur volontariat du Conseil municipal, nous avons mis en place des contrats de partenariat éco-citoyen au travers desquels la commune s'engage à la qualité du tri. S'il s'avère être au rendez-vous des attentes de la collectivité, et donc du Syndicat départemental, cela donne lieu à une sorte de ristourne, de rémunération financière de cette qualité. Trois fois par an, sans prévenir, un test est fait sur la qualité du tri dans les bacs de recyclables. Lorsque la qualité du tri est supérieure à la moyenne départementale, il est prévu un intéressement financier au profit de la commune. Cela implique une démarche collective de tous les habitants, si certains ne jouent pas le jeu, la qualité globale chute.

Cela a permis de bien affirmer le dernier pilier de ce développement durable auquel nous sommes tous attachés, ce pilier social essentiel d'une gouvernance partagée, d'une implication, d'une participation totale des habitants tendus vers le même but.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, quelques mots de conclusion.

Les maires apportent -je le crois, j'en suis persuadé, et j'espère l'avoir dit avec un peu de passion- au développement durable. Il nous faut toujours affirmer, ce qui n'est pas suffisamment le cas actuellement, la transversalité de nos actions, les inscrire dans une démarche bien claire avec des chartes écologiques urbaines de l'environnement et, bien entendu, des Agenda 21.

Le Comité national des Agenda 21 locaux a été mis en place et l'Association des Maires de France lancera prochainement, en partenariat étroit avec le Comité 21, l'Observatoire national des Agenda 21 pour inscrire, dans la durée et dans la lisibilité, ce qui est souvent fait de façon très consciencieuse par les maires, mais sans véritable affichage global. La globalité est bien présente, mais elle n'est pas forcément affirmée, ni lisible. Il nous faut progresser dans cette démarche de lisibilité avec des Agenda 21 bien affichés.

Non seulement les maires apportent au développement durable, mais le développement durable apporte aux maires. Je parle devant des responsables d'entreprises en charge, pour certains d'entre vous, du développement durable ; dans leurs entreprises, le développement durable est un facteur de modernisation des services. Le mode de prise de décision suppose de disposer en même temps des données du triptyque social/économique/environnemental. Tout cela impose, en particulier dans les communes plus importantes –dans les communes plus petites, c'est le maire seul qui fait la synthèse- une vision nécessairement transversale, multi-sectorielle des problématiques. Cela implique le décloisonnement des services et de nouvelles méthodes de travail basées sur la pluridisciplinarité, donc l'efficacité améliorée de nos services publics locaux qui, eux aussi, en ont besoin.

Cela permet de tendre vers une intégration des coûts évités, notamment environnementaux et sociaux, dans l'économie générale d'un projet local.

Voilà, à grands traits et pour laisser du temps à nos débats, le message que je voulais faire passer.

Les maires sont, grâce, avec et pour les citoyens, les véritables fantassins, non seulement de la démocratie locale, mais également de ce qui nous passionne, le développement durable.

Mesdames, Messieurs, merci.

*(Applaudissements)*

**Éric GUILLON** : Merci Jacques pour ce témoignage vivant et passionné de ton expérience de maire et de la dynamique que tu as lancée dans le Jura pour le combat pour l'environnement, sa protection et la mise en place d'une démarche de développement durable.

Je passerai volontiers la parole, lorsqu'ils le souhaiteront, aux maires présents dans la salle. D'abord à mon prédécesseur, bien sûr, François GOURDON, Maire de Villennes sur Seine dans les Yvelines, qui a certainement des choses à dire, ainsi qu'à un excellent ami que je suis très heureux de revoir ce matin, Robert ASSANTE, Adjoint au Maire de Marseille. C'est un véritable combattant depuis nombre d'années pour installer dans cette agglomération marseillaise une dynamique de protection de l'environnement et de développement durable. Vous serez les bienvenus si vous avez des questions à poser au Président des Maires de France. La parole vous est donnée.

Je souhaiterais auparavant apporter un témoignage. Jacques a parlé tout à l'heure du partenariat qui a existé dans le domaine des déchets en France. Je le prends comme une illustration d'une chose à laquelle nous ne sommes pas toujours extrêmement sensibles lorsque nous travaillons sur les Agenda 21 et les démarches de développement durable au niveau territorial. Il s'agit de la difficulté pour les acteurs des différents collèges, qui contribuent à mettre en place une vraie dynamique de développement durable -c'est-à-dire les représentants des collectivités territoriales, des industriels,



du monde associatif et du commerce-, à travailler ensemble. Je porte témoignage, pour avoir été de ceux-ci dans ce domaine précis des déchets depuis une dizaine d'années, de la difficulté que nous avons eu au départ, autour de la table où chacun représentait ces quatre grands collèges, à trouver un sens unique à une démarche collective de réflexion sur ce qui est sans doute aujourd'hui l'un des grands problèmes des sociétés industrielles et du monde "hyper civilisé", à savoir l'élimination de ses déchets.

Chacun défend toujours sa tanière. Je ne cacherai pas –et je remercie Jacques PÉLISSARD qui a présidé la Commission d'agrément- les difficultés extrêmes que nous avons rencontrées au départ pour trouver des terrains d'accord entre industries et collectivités locales, entre collectivités locales et associations, entre industries et associations, etc. C'était extrêmement difficile. D'ailleurs, les enquêtes que nous avons menées depuis –la dernière a été réalisée voici quelques mois pour préparer le congrès de l'Association des départements de France- montrent les difficultés d'implanter cette démarche de développement durable dans les territoires, et la plus grande se nomme la transversalité. C'est par elle que tout commence. Une vraie démarche de développement durable est celle où les représentants de chacune des grandes missions de l'industrie, des associations et des collectivités trouvent ensemble les moyens d'atteindre, collectivement, un objectif concourant à la protection de l'environnement, au progrès social et au développement économique. Nous y sommes arrivés. C'est un exemple que je connais, mais il en existe bien d'autres, j'en suis convaincu : nous avons réussi à créer, en France, une vraie dynamique pour la valorisation des emballages. Cette victoire n'est pas celle du maire, de l'industriel ou autres, mais elle est collective. Il a fallu du temps et beaucoup d'efforts de la part des représentants de ces grands collèges. Je m'adresse à mon "vieux copain" Patrick LEGRAND qui est ici ; il était à l'époque Président de France Nature Environnement et il peut témoigner de cette difficulté à établir le contact entre ces grands représentants et de la volonté qu'ils ont eue d'y parvenir.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée, présidant aujourd'hui le Comité 21 et la dynamique de ces Agenda 21 territoriaux qui se développent de plus en plus dans nos territoires –ce dont nous ne pouvons que nous féliciter-, pour dire : ne nous laissons pas abattre par les difficultés des premiers moments. Il est un élément dont il faut tenir compte ; c'est le temps. Nous sommes dans le développement "durable". Il n'y aura pas de résultats positifs, de victoire collective si l'on n'accepte pas cette exigence du temps. J'insiste, ne nous laissons jamais abattre par cette difficulté de départ dans la transversalité entre les différents acteurs, c'est également le gage de succès et de progrès.

Maintenant le débat est ouvert. Si vous voulez intervenir, vous êtes les bienvenus.

## Débat

**Dominique BOMSTEIN**, *Journaliste, Environnement Magazine* : Vous avez beaucoup parlé des communes et des structures intercommunales, mais pas du tout des départements et des régions. Quelles compétences ou quels rôles leur attribuez-vous s'agissant d'environnement ? Quelle répartition peut-on imaginer ?

Par ailleurs, vous avez parlé de la mutualisation départementale du prix du traitement des déchets dans le Jura. Êtes-vous partisan d'une mutualisation de ce type, presque systématique, pour l'eau, et les déchets ?

**Jacques PELISSARD** : Merci pour ces deux questions pertinentes.

Tout d'abord, s'agissant des compétences département/région, selon moi, ceux qui sont en charge du traitement des déchets doivent être les plus impliqués. Dans le contexte de la loi du 13 août 2004 et s'agissant de la planification des compétences départementales, nous avons demandé que les opérateurs, donc les communes maîtres d'ouvrage ayant une gestion directe ou leurs propres délégataires, soient en prise directe sur la conception du plan. Dorénavant, celui-ci doit être conçu avec notre avis. Il est un peu anormal que le département soit l'architecte sans que les habitants soient consultés. L'implication forte des communes paraît donc essentielle.

L'approche départementale est en général financière, mais exceptionnellement opérationnelle. Les départements ayant un rôle opérationnel dans la gestion des déchets sont très peu nombreux. C'est vraiment une gestion de proximité.

J'ai la même démarche dans le registre du logement social. J'avais porté les amendements au nom de l'Association des Maires de France lors du vote de la loi du 13 août 2004. Le projet gouvernemental –je me suis battu à l'époque contre Patrick DEVEDJIAN- prévoyait par exemple que la problématique du logement social, de la délégation des crédits d'aide à la pierre soit de compétence départementale. J'ai refusé plaidant que les communes et les intercommunalités étaient au plus proche du terrain, dès lors qu'elles manifestaient un volontarisme caractérisé par la mise en place d'un PLH (Programme Local d'Habitat), et que c'étaient elles qui devaient être en charge de cette délégation des crédits d'État, d'aides à la pierre, délégués par le Préfet de région. Nous avons obtenu gain de cause.

Je crois au pouvoir local. Le département doit être un espace de cohérence, de planification, mais pas un espace opérationnel. Nous l'avons fait dans le département du Jura et le dispositif est en marche depuis 1994. Michel BARNIER l'avait inauguré avec Éric GUILLON en novembre 1994. Notre dispositif est bien antérieur à la loi du 13 août. L'approche locale me paraît la plus porteuse d'efficacité.

Votre deuxième question portait sur la mutualisation. Elle doit effectivement être en conformité avec les attentes du terrain.

Concernant les déchets, le dispositif de traitement, pour être efficace –je ne parle pas de la collecte-, doit couvrir au moins 250 000 habitants. En dessous de ce chiffre, nous n'avons pas les installations de tri, d'incinération des résidus du tri pour les minéraliser. L'AMF est un ardent défenseur de la mutualisation, mais également de l'association des filières. On ne peut pas avoir de filières associées de façon efficace sur le plan technique et maîtrisées sur le plan financier, sans un seuil minimal de 250 000 habitants. Il permet alors la mutualisation des coûts.

Pour l'eau, c'est différent. On peut très bien avoir un captage local permettant de distribuer une eau de qualité dans le village, après un contrôle modeste et un traitement souvent minime. Tout dépend du contexte local. Si distribuer une eau de qualité nécessite un coût d'investissement élevé -c'est le cas par exemple en Vendée-, il est alors nécessaire de mettre en place une mutualisation en créant un Syndicat départemental. Si, en revanche, comme c'est le cas du Jura, il est possible d'avoir une eau de qualité sans difficulté à partir de telle et telle source, en particulier dans la partie montagneuse, la mutualisation et un Syndicat départemental n'offrent aucun intérêt.

Cela me permet de conclure sur ce point. Les collectivités locales sont de plus en plus partisans d'une approche territoriale sur ces sujets. En France, c'était notre culture très jacobine et très étatiste depuis des siècles, mais, à mon sens, l'approche territoriale est essentielle. Certains territoires requièrent la présence d'un Syndicat départemental, une mutualisation ; d'autres non. Une adaptation permanente aux territoires est, à mon sens, la bonne solution.

**Éric GUILLON** : Je vous passerai la parole dans un instant, mais notre Président d'honneur, Serge Antoine, étant obligé de partir un peu plus tôt, je lui laisse le micro.

**Serge ANTOINE, Président d'honneur, Comité 21** : Je ne suis pas maire, mais je suis "maire de cœur" ! Donc, si vous le permettez, je vous poserai simplement une question.

Vous avez fait l'éloge de la proximité, bien sûr. Cette proximité en chaîne veut dire l'Europe et également le Monde. Quelles relations avez-vous avec des homologues ou des "AM" sœurs en Europe ? Existe-t-il une organisation européenne sur ce thème "développement durable", principalement ? Avez-vous des relations avec ce qui vient de s'installer à Barcelone, à savoir la Fédération des gouvernements locaux unis, sauf erreur, qui d'ailleurs logeait dans le local –si j'appelle cela un local !- du Quai d'Orsay où se trouve l'AMF ? Merci.

**Jacques PELISSARD** : Merci au Président Serge ANTOINE pour sa double question.

S'agissant des coopérations avec d'autres pays, ceux du Sud en particulier, beaucoup de collectivités les ont mises en place. Le Syndicat départemental du Jura a eu des contacts et des partenariats, pour une durée de quatre ou cinq ans, avec des villes du Sud, comme Antalya, Izmir et d'autres au Maroc. Je citerai également des missions de transfert de technologies, en quelque sorte, de conseil vers la Russie et la Roumanie. Cela se fait au cas par cas et en fonction des volontés locales.

Il n'existe pas d'organisation d'ensemble de ces transferts ou de ces coopérations pour l'environnement et le développement durable.

**Johanna BOUGON**, Vice-Présidente, *Communauté d'agglomérations Amiens Métropole* : Je souhaitais poser une question un peu plus pragmatique, mais qui s'inscrit dans la droite ligne de vos deux interventions.

Il me semble, monsieur le Président PÉLISSARD, que vous avez parlé de bacs bleus pour récolter les emballages. Chez nous, ils sont jaunes. L'AMF ne pourrait-elle pas être force de proposition pour une unification du langage des couleurs ? Nous avons déjà beaucoup de difficultés à Amiens Métropole pour faire passer notre message concernant le tri, puisque nous avons un méthaniseur et non pas un incinérateur ; par conséquent, il n'est pas tout à fait le même qu'ailleurs en France. En outre, le langage des couleurs n'est pas du tout uniforme en France, voire en Europe.

**Jacques PELISSARD** : Chère collègue, vous soulevez une vraie question. Avec Éric GUILLON, voici dix ans, nous nous étions efforcés d'arriver à une homogénéisation, au moins nationale, des couleurs de bacs. Certains sont bleus, d'autres jaunes ou verts ; c'est un peu "l'arc-en-ciel". Sur cet aspect, Éric, tu n'as pas réussi et l'Association des Maires de France jusqu'à présent non plus. C'est un dossier que nous devons relancer pour que, dans la durée -cela ne se fera pas du jour au lendemain ; on ne va pas mettre au rebut des bacs pour un changement de couleur-, nous puissions parvenir à une homogénéisation. Lorsque de nouveaux habitants arrivent dans un département, ils sont un peu perturbés par ces changements de couleur des bacs destinés aux produits recyclables. C'est une vraie question et je ne peux pas vous garantir que nous aurons une réponse et la solution dans les semaines qui viennent.

Éric, tu peux peut-être compléter en parlant de ce que tu avais initié à l'époque au titre d'Éco-Emballages, concernant cette uniformisation des bacs recyclables.

**Éric GUILLON** : Je rejoins exactement ce que tu viens de dire. Cela a été une des premières questions que nous avons posées à l'Association des Maires de France lorsque nous avons démarré le programme. Il est important d'avoir une communication nationale et, si le support de la collecte sélective n'est pas le même, celle-ci devient extrêmement compliquée.

Il faut bien reconnaître que l'idée était dans les têtes au départ, mais la réalité est venue buter sur des questions économiques. Lorsqu'une collectivité qui est maître d'œuvre et responsable de la mise en place de ces programmes de collecte sélective vient d'investir dans des quantités très importantes de bacs d'une certaine couleur, elle n'est pas immédiatement prête à les changer et à faire réinvestir par ses citoyens.

Aujourd'hui, nous allons majoritairement vers des couvercles jaunes en France. Ceci étant, cela prendra encore du temps. Je parlais de la notion de temps tout à l'heure qui est importante dans une réflexion de développement durable ; cela concerne également cette dimension. Il faut l'accepter et, au fur et à mesure du changement, nous allons vers une couleur unique. C'est pragmatique, mais la vie, c'est cela également. On ne réussit pas des actions si on oublie qu'elles s'appuient sur des réalités concrètes et que celles-ci doivent être normalisées, unifiées. Ceci étant, certes, cela prend du temps.

**Béatrice DESTISON**, *Conseillère municipale chargée du développement durable, Mairie de Villennes-sur-Seine* : Nous sommes une commune de 5 000 habitants et nous nous sommes engagés dans une grande aventure, c'est-à-dire une opération d'Agenda 21 couplée avec un PLU. Ce projet ambitieux pour une telle commune pose un premier problème, celui de la taille critique. Nous aimerions savoir si cette idée de taille de collectivité vous semble adaptée à un tel projet. Il nous a semblé être représentatif d'énormément de communes en France et que, par un processus d'essaimage, il était très intéressant que des petites communes puissent développer l'idée. Il se pose donc le problème de la taille critique.

Nous sommes confrontés à un autre problème, celui de l'investissement que suppose ce type de projet. Le développement durable peut paraître, *a priori* -puisque'il nécessite un certain nombre d'investissements-, une politique "de luxe". Ce message du temps, même si au départ le coût peut sembler un peu supplémentaire, n'est pas forcément facile à faire passer auprès du public, d'autant que

nous sommes également confrontés à une société individualiste. Par conséquent, cette démarche collective, qui ne portera ses fruits que dans le temps, est difficile à faire passer. En outre, le développement durable reste une notion un peu abstraite pour nombre de gens qui ne la ramènent qu'à sa dimension environnementale.

J'aimerais avoir votre opinion sur cette double problématique. Merci.

**Jacques PELISSARD** : Merci, chère collègue. À mon sens, il n'existe pas de taille critique, mais il faut un territoire pertinent. Cela peut être une commune, une intercommunalité pour une charte environnementale ou pour un Agenda 21. Une commune seule peut parfaitement être un territoire pertinent à condition que tout ce qui dépasse la taille communale –je pense par exemple à la gestion des déchets, à celle de l'eau ou de l'assainissement- puisse être intégré dans l'Agenda 21 local, avec une problématique plus large.

À mon sens, la problématique environnementale peut parfaitement donner lieu à un Agenda 21 local qui décline, bien sûr, les piliers "environnement" et "économie" et permette –c'est essentiel- de mettre en œuvre cette démarche de participation, de responsabilisation et d'implication locale. Très franchement, une ville de 5 000 habitants peut parfaitement être compétente -manifestement, vous en êtes un des acteurs- et capable de mettre en place un Agenda 21.

S'agissant de l'investissement, je ne connais pas la politique de la région dans votre zone, mais, en général, celles-ci apportent un financement à cette démarche de charte ou d'Agenda 21 permettant de faire face à ces investissements.

En dernier point, vous avez parlé de la société individualiste. Certes, il existe un vieux fond français d'individualisme mais, de plus en plus, lorsque l'on explique les choses, le principe d'une solidarité dans le temps et dans l'espace imprègne les esprits. Aujourd'hui, on peut très bien "vendre", entre guillemets, être convaincant sur une solidarité dans le temps, en tous domaines, sur le plan environnemental ou fiscal avec la problématique d'endettement des communes. Les habitants comprennent ce discours.

Je suis heureusement –dans la vie politique, il faut être un peu optimiste- surpris par l'esprit de responsabilité et le principe de réalité qui aujourd'hui imprègnent nos concitoyens. Je suis persuadé que, lorsqu'on a le courage de dire les choses –parfois au niveau local et plus encore au niveau national, mais ce n'est pas toujours le cas-, d'expliquer le principe de solidarité dans le temps, les gens comprennent parfaitement. Sur ce registre, de gros progrès ont été faits en quelques années. En revanche, et c'est notre rôle exigeant mais passionnant d'élus locaux, il faut porter ce message, l'expliquer et avoir un vrai discours de vérité. Or, nous ne l'avons pas au niveau national, quel que soit le gouvernement en place. Si on dit les choses, si on explique, on peut convaincre. Je vous le souhaite et j'en suis persuadé.

**Christophe AUBEL**, *Directeur, Ligue Roc pour la préservation de la faune sauvage présidée par Hubert REEVES (association loi 1901)* : Vous avez, monsieur le Président, beaucoup évoqué les déchets et l'eau. Ce sont sans doute les deux domaines dans lesquels les maires ont eu l'action environnementale la plus volontaire, liée aux Agenda 21 et au développement durable.

Il est un autre domaine essentiel, celui de la biodiversité ; il est incontournable si on veut faire du développement durable. Par ailleurs, le constat est fait et clairement établi : nous vivons une période de crise et d'extinction importante d'espèces, ce qui remet en cause notre avenir même. Comment voyez-vous le rôle possible des maires pour une action dans ce domaine de la biodiversité ?

**Jacques PELISSARD** : La question que vous soulevez est importante. Les maires ont des outils, souvent d'ailleurs non utilisés, qui permettent de préserver la biodiversité, en particulier s'agissant de réserves naturelles. Une commune peut parfaitement créer de façon volontaire, par délibération de son seul Conseil municipal, une réserve naturelle et, sur cette zone, mener une action de protection de la biodiversité. C'est ce que j'ai fait dans ma propre ville. Le Conseil municipal a délibéré sur la proposition de la municipalité pour la création d'une zone de réserve naturelle volontaire sur un plateau de prairies sèches, avec des richesses de faune et de flore tout à fait remarquables.

Cette zone n'avait pas été retenue par le département dans la planification Natura 2000. Cela prouve bien qu'une commune, sur son territoire, en fonction de ses richesses, de sa volonté de préserver la biodiversité, dispose d'outils souvent méconnus –il existe très peu de réserves naturelles volontaires en France- qui permettent de préserver ces richesses.

Une commune peut avoir également une action d'encouragement à certaines pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. C'est ce que nous avons fait en encourageant l'agriculture biologique. Par hypothèse, ce n'est pas l'agriculture OGM. Il s'agit bien d'une action cette fois positive en faveur d'une alternative à des tentations OGM qui, par ailleurs, ne sont pas de la responsabilité des communes, mais de l'État. C'est bien l'État qui a la responsabilité d'autoriser ou non des essais en plein champ. Notre rôle est plutôt d'être porteurs d'actions positives en faveur de la biodiversité, des cultures de type biologique, plutôt que d'avoir une approche négative.

**François GOURDON**, *Maire de Villennes sur Seine* : Ma question s'adresse au maire qui a parlé de façon passionnée et, bien évidemment, n'a pas pu aborder tous les problèmes. Je pense notamment à la réduction de la consommation d'énergie. Toutes les études montrent que les collectivités, globalement, peuvent avoir une action formidable sur la réduction des gaz à effet de serre. Je suppose que vous avez bien sûr travaillé sur les consommations et le chauffage dans les bâtiments publics ... Dans les communes, certains bâtiments sont utilisés de façon discontinue, qu'ils soient sportifs, associatifs, écoles, etc. Êtes-vous arrivés à mettre en place des indicateurs ? Vous avez parlé de l'eau, de quantité, de qualité, etc. Avez-vous formalisé un Agenda 21 ? Arrivez-vous, au travers d'un responsable du développement durable et de vos services, à avoir des indicateurs que vous pouvez montrer à la population ?

**Jacques PELISSARD** : Avoir des indicateurs en matière d'énergie, très franchement, non. Pour le moment, nous n'en sommes pas encore à ce stade. Nous avons mis en place une série de politiques de transport, avec un développement fort des pistes cyclables dans la ville et, par exemple, la mise à disposition de vélos électriques. La mairie est maintenant dotée d'un vélo électrique et nous allons faire un test sur trois mois pour voir quel est son taux d'utilisation par les appariteurs qui, auparavant, prenaient une voiture pour porter une délibération ou une lettre à la préfecture.

Notre action sur les SCOT, les schémas de cohérence territoriale, est souvent méconnue. C'est un bon outil qui va permettre, je l'espère, de lutter contre l'étalement urbain qui représente, à mon sens, un risque considérable de pollution, de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

Aujourd'hui, le baril de pétrole est à 50 dollars. Si, demain, il est à 100 dollars, la situation sera difficile sur le plan économique et sur le plan humain pour toute une série de zones périphériques. Nous essayons de lutter contre l'étalement urbain et de re-densifier en habitats le centre-ville.

Nous n'avons pas, en revanche, d'indicateurs pertinents pour la consommation. D'après moi, s'agissant d'énergie –je reprends ce que je disais tout à l'heure au représentant d'"*Environnement Magazine*"-, une approche territoriale permet d'avoir la meilleure économie possible sur le plan énergétique. Certains territoires sont adaptés au solaire, d'autres à l'éolien, d'autres, comme le mien, au bois énergie. Nous n'avons pas de vent, mais nous avons du bois et une action forte est menée pour des installations propres à la ville. Nous encourageons principalement un organisme appelé "Institut technique européen du bois énergie", logé d'ailleurs dans des locaux mis à disposition par la ville, dans le but de développer et d'injecter, en particulier dans le domaine rural, des appuis au développement des installations de bois énergie.

En revanche, Monsieur le Président, chers collègues, notre commune est certainement un peu en retard et nous n'avons pas d'indicateurs pour le moment. Je vais y remédier.

**Éric GUILLON** : Clairement, un des grands problèmes que nous avons aujourd'hui -et sur lequel nous travaillons au Comité 21, comme tu le sais, puisque tu l'as initié- est celui des indicateurs dans les domaines du développement durable.

Voici peu de temps, nous avons tenu des réunions avec nos collègues de l'association des Agenda 21 locaux italiens. Ils sont 450, à peu près. Ils avaient, au départ, 400 indicateurs et, le temps faisant son œuvre, ils sont arrivés à une trentaine, ce qui est déjà beaucoup plus raisonnable. Mais, en France, nous avons un devoir de réussir très vite à mettre en place des indicateurs nationaux

permettant non seulement de se mesurer –quand on ne se mesure pas, on ne sait pas si cela marche ou pas !-, mais également de se comparer, ce qui pose une difficulté de plus. Il serait intéressant que ces indicateurs soient les mêmes en France et dans les pays qui nous sont proches, dans lesquels le *benchmark* fonctionne déjà aujourd'hui entre collectivités territoriales et entre Agenda 21 pour permettre une comparaison la plus claire possible.

**Hélène de LARGENTAYE**, *Mairie de Paris* : Vous avez évoqué nombre de difficultés. Je voulais vous demander si les clivages entre partis politiques représentaient une difficulté dans cette démarche de développement durable et d'Agenda 21. Certains partis y sont-ils réfractaires ? Je suppose que les partis écologiques sont moteurs. Dans les instances de gouvernance de ces Agenda 21 ou de développement durable, tous les partis sont-ils représentés ? Est-ce un problème ?

**Jacques PELISSARD** : L'Association Maires de France est une structure un peu atypique dans le paysage français puisque le Président que j'ai l'honneur d'être est élu au suffrage universel par l'ensemble des maires de France et il a, par hypothèse, une sensibilité, une étiquette politiques. Je suis député, j'ai donc une étiquette et une couleur politiques. En revanche, le Bureau de l'Association des Maires de France est composé de trente-six élus, dont dix-huit de gauche et dix-huit de droite, et le rôle de Président est de dégager des consensus. Donc, l'Association des Maires de France n'a pas d'approche partisane. Ce dispositif, qui est intéressant et très efficace dans la défense des intérêts des communes et de leurs valeurs, se retrouve dans les commissions. Le Président de la commission Environnement de l'Association des Maires de France a une sensibilité politique et, par hypothèse, son rapporteur, donc son *alter ego*, a une sensibilité différente. Le premier est député UMP et le rapporteur est un maire Vert de la région parisienne. C'est bien ensemble que nous trouvons des solutions.

Toutes les positions de l'Association des Maires de France que nous avons développées dans le cadre de la loi sur l'intercommunalité, de celle sur l'énergie qui vient le 14 juin en commission paritaire à l'Assemblée et de la future loi sur l'eau déjà passée au Sénat, sont transversales ; nous avons fait de la transversalité politique, si je puis dire. Elles dépassant les clivages politiques au sein de l'Association des Maires de France et ce au plan national.

Sur le plan local, tout dépend, là encore, des territoires. Je peux porter témoignage qu'en général, si le projet s'inscrit dans une vraie solidarité dans l'espace et le temps, si une explication pertinente est apportée, si une réponse à la demande d'intérêt général est donnée, il est possible de dépasser les clivages politiques. J'ai été élu dans mon département et dans ma ville en 1989, en battant un maire communiste ; disons les choses comme elles sont. J'ai trouvé dans les tiroirs un contrat qui avait été signé entre les deux tours pour une usine "tout incinération". J'ai remis le dossier à plat et nous avons mis en place un dispositif qui est entré en marche industrielle en avril 1994 et inauguré en novembre 1994, avec l'association des filières : tri maximal, incinération des résidus du tri pour les réduire en volume et les minéraliser. J'ai, bien sûr, passé tout cela au Conseil municipal qui a voté à l'unanimité.

S'agissant du département, le Syndicat qui fédère les syndicats de collecte et qui est en charge du traitement réunit des élus de toutes sensibilités politiques. Nous dégageons des consensus ; c'est une des vertus de l'intercommunalité. Dans ce cadre, les élus ne restent pas des "politiciens", si je puis dire, ou des partisans, ils prennent une dimension qui fait d'eux des "avocats de leurs territoires".

C'est la même chose dans un Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ou de l'eau, peu importe. Les élus "transcendent" en quelque sorte leurs vieux clivages et deviennent les avocats d'un projet. Les projets, s'ils sont pertinents, s'ils répondent à une attente, s'ils ont été concertés et s'ils sont financièrement supportables, à mon sens, peuvent déclencher des consensus, un portage même parfois enthousiaste au-delà des clivages politiques.

Dans notre pays, nous avons la chance, au travers de l'intercommunalité territoriale ou de projets sur des problématiques telles que la gestion environnementale de l'eau, des déchets, de l'assainissement, etc., de pouvoir parfaitement dépasser les clivages politiques et, ainsi, avoir enfin une efficacité.

Je souhaite que, face à une société bloquée –souvenez-vous de la vieille formule de M. CHABAN-DELMAS qui remonte maintenant à quelques décennies- face à des réformes nécessaires, nous ayons cette démarche d'élus locaux de terrain, responsables, et qui portent ensemble des projets. Sinon, nous allons dans le mur.

Localement, nous parvenons à trouver la bonne direction pour ne pas aller dans le mur et, au contraire, trouver des voies d'avenir.

**Emmanuel MICHAU**, *Chef du département Développement Durable, Office National des Forêts* : Je m'occupe du développement durable à l'ONF.

Vous nous avez parlé de contractualisation sur la qualité de l'eau avec les agriculteurs. Le Jura est également un département très forestier. Avez-vous également été amenés à réfléchir à cet aspect sur la forêt ? Cela existe dans certaines communes. Je crois que Saint-Étienne a un programme de contractualisation sur ses forêts pour aider à des pratiques permettant également de maintenir la qualité de l'eau.

**Jacques PELISSARD** : Dans la Ville de Lons, non, car la zone que nous avons voulu protéger est une zone agricole. C'est une plaine alluviale, avec des cultures et donc des cultivateurs et c'est avec eux que nous avons contractualisé. La démarche contractuelle est, en règle générale, une démarche intelligente car elle impose, en amont, de prendre en compte les trois dimensions, économique, écologique et environnementale. Elle permet également d'avoir une action s'inscrivant dans le temps. Nous, Association des Maires de France, développons la contractualisation en tous domaines. Je suis prêt à étudier au niveau national, avec l'ONF, des contrats cadres en fonction des réponses à des problématiques locales, étant précisé que l'AMF essaie de pousser cette contractualisation en tous domaines.

Je vais vous donner un exemple qui n'est pas directement environnemental. J'ai signé avec Jean-Paul BAILLY le 28 avril une convention avec La Poste. Pour une mutualisation des services, l'Association des Maires de France et La Poste ont prévu de contractualiser la possibilité de création d'agences postales communales ou intercommunales au sein de mairies.

Prenons le cas d'une petite commune qui ne justifie plus qu'un bureau de poste soit ouvert deux heures par jour. Nous avons prévu une convention qui, pour les 17 000 points de poste français, permet la mise en place d'agences postales communales ou intercommunales. Nous aurons un soutien contractualisé de La Poste, dans la durée, au profit de la commune afin que l'employé municipal puisse, pendant le temps d'ouverture de la mairie, assurer également un rôle postal. Cela apportera aux communes une recette nouvelle de 800 euros par mois, voire 900 euros pour les zones urbaines sensibles et de revitalisation rurale. Environ 10 000 euros par an rentreront dans les caisses de la commune pour que les locaux de la mairie restent ouverts plus longtemps, ceux-ci servant également aux locaux de La Poste. C'est un service mutualisé rendu possible au travers d'une contractualisation. L'exemple de La Poste est déjà acquis mais, que ce soit avec l'ONF ou d'autres organismes, entreprises publiques ou privées, l'Association des Maires de France est ouverte à toute contractualisation, dès lors que celle-ci permet une meilleure efficacité.

Vous le savez, mesdames et messieurs, en France, nous ne pouvons pas continuer à avoir toute une série d'organismes en doublon, tous consommateurs de fonds publics car, à la sortie, cela débouche sur une situation d'endettement et de déficits budgétaires cumulés qui devient infernale à gérer. Toute action de mutualisation, traduite par une contractualisation, me paraît aller dans le bon sens, dès lors que les intérêts respectifs des uns et des autres sont reconnus dans une optique d'intérêt général.

**Robert ASSANTE**, *Adjoint au Maire, Délégué à l'environnement et à l'assainissement, Mairie de Marseille* : Je représente Marseille et la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole.

La ville de Marseille s'implique fortement dans une politique environnementale qui s'inscrit dans la politique de développement durable, aussi bien à Marseille que dans la communauté urbaine, c'est-à-dire le regroupement de dix-huit communes allant de 2 000 habitants à 800 000 pour la ville centre, et une population totale équivalente à 1 million d'habitants.

Tout à l'heure, j'ai été intrigué par un point qui, malheureusement, n'a pas été développé jusqu'au bout par le Président PÉLISSARD. Nous avons huit mairies de secteur à Marseille et dix-sept autres communes. Nous sommes très impliqués dans la collecte sélective et nous essayons, Président GUILLON, d'améliorer cela chaque jour davantage.

Un des points qui pourraient nous intéresser serait de récompenser la commune ou la mairie de secteur qui fonctionnerait le mieux ou qui nous apporterait des tonnages importants et qualitativement intéressants. J'ai bien compris la méthode technique aléatoire qui permet de vérifier ce qui est envoyé par chacune des mairies de secteur ou de la communauté urbaine. En revanche, je n'ai pas bien saisi la façon dont ces mairies de secteur ou ces communes pouvaient être récompensées et aussi incitées à avoir une démarche communale ou intercommunale pour une action de proximité qui pourrait être encore meilleure que la nôtre.

Vous avez parlé de récompenses. Comment se traduisent-elles vis-à-vis de ces communes ? Est-ce un intéressement financier, une participation de communication ? Le Conseil général apporte-t-il des contributions supplémentaires aux communes qui auraient mieux travaillé que les autres ?

Pour reprendre un peu la question de notre collègue de Paris, toutes les tendances étant représentées, il faut appliquer des critères parfaitement objectifs afin qu'on ne puisse pas dire qu'on aide un tel plutôt qu'un autre, etc. Comment avez-vous réussi à faire cela dans le Jura ? Nous sommes très preneurs de la réponse.

**Jacques PELISSARD** : Dans le Jura, nous avons deux dispositifs. Le département compte 545 communes, 250 000 habitants, avec des Syndicats (SICTOM) qui collectent chacun entre 20 000 et 50 000 habitants. Lorsque les camions bennes ou les caissons, avec passage en quais de transfert, arrivent sur le site de l'usine, donc lorsque la benne "dépote" les produits, si je puis dire, une caractérisation rapide, visuelle permet d'appliquer un des trois tarifs. Nous avons un tarif qualitatif sur le recyclable ; meilleure est la qualité, plus bas est le coût de facturation. Donc chaque SICTOM a, en fonction de la qualité de ce qui est livré, un tarif différentiel.

Pour des communes "noyées" dans les Syndicats de collecte, intervient l'approche de la commune éco-citoyenne. Si le sondage aléatoire qui est fait à trois reprises dans l'année montre que 93 %, par exemple, de la collecte est de bonne qualité par rapport à une moyenne départementale de 88 %, les 5 % de "bonus" se traduisent par une remise financière au profit de la commune concernée. C'est ce que j'appelais tout à l'heure la "ristourne". Elle est totalement financière, au profit de la commune qui s'est engagée elle-même soit à baisser le prix de sa redevance, soit à injecter l'argent ainsi perçu dans des actions environnementales. Cela fait l'objet d'un contrat signé entre la commune et le Syndicat départemental quant à l'utilisation du "bonus" financier obtenu grâce à la qualité du tri dans la commune.

Les critères sont clairs et transcendent, bien sûr, tout clivage politique. La commune qui a 88 % ne reçoit rien et celle qui est au-dessus bénéficie du pourcentage de bonus par rapport à la moyenne départementale.

**Armelle CHATELET**, *Directrice, Chambre de commerce de Nice* : Accessoirement, je finalise un Mastère en développement durable. La partie collectivités, bien sûr, me concerne et c'est dans ce domaine que je vais évoluer. Ma question vient presque en final.

Dans "développement durable", nous retrouvons l'action humaine, sociale, notamment au travers des lois de cohésion sociale, des reconnaissances des minorités ; je trouve que le territoire, comme vous dites, en est un parfait enjeu. Je souhaiterais avoir votre avis sur ce point.

Le sociétal intervient également. Vous êtes dans des missions de sociétal et comment le traduisez-vous en actions politiques pour votre région ?

J'ai une deuxième question. On vous sent passionné, comme moi d'ailleurs. Qu'est-ce qui vous fait encore courir maintenant ? Quels sont les points dont vous seriez très fier de nous parler, dans l'expérience que vous vivez ? Mais quelles sont également les difficultés que vous rencontrez ? Je pense également à ce problème de consensus qui est très dur dans ces milieux et que la France



ne sait pas toujours très bien mettre en place si on compare par exemple aux pays nordiques ou au Canada. Merci.

**Éric GUILLON** : Voilà de bonnes questions pour terminer cette rencontre.

**Jacques PELISSARD** : Merci. Les difficultés rencontrées sont parfois de l'ordre de la pédagogie. La politique, au sens noble du terme, selon la formule classique, est un discours de vérité. Sur la gestion des déchets, en particulier, nous avons toujours dit ce que nous faisons, ce que devenaient les déchets, combien cela coûtait. Un rapport est communiqué à tous les Conseils municipaux et aux citoyens qui le demandent ; il s'agit du rapport du maire sur la gestion des déchets. Nous disons tout : combien coûte une déchetterie par habitant, le tri et combien il rapporte en soutien Éco-Emballages et de ventes de produits, combien coûte l'incinération et combien elle rapporte par la vente de chaleur, etc. Nous avons donc une approche d'une transparence totale.

À trois reprises, entre 1994 et 2000, nous avons baissé le prix du traitement des déchets ménagers. Nous l'avons fait notamment, cher Éric, lorsque nous avons négocié en 1996, avec effet en 1998, le barème Éco-Emballages, ce devait être le "C" à l'époque ; nous avons obtenu une forte augmentation des soutiens. Également, et sur proposition de Dominique Voynet –il faut toujours rendre hommage aux auteurs-, lorsque nous avons bénéficié d'une baisse du taux de la TVA, nous avons diminué le coût de traitement à la tonne. Nous l'avons fait également à une autre reprise.

En revanche, lors du passage aux 35 heures et des augmentations du fait des normes environnementales sur le traitement des NOx, des dioxines, etc., nous avons augmenté le prix. Parfois cela n'a pas été bien compris. Les gens comprennent les évolutions à la baisse, mais pas celles à la hausse. Nous l'avons toujours dit, nous ne nous sommes pas fait de "matelas" de trésorerie, de protection contre des évolutions futures. Nous jouons la transparence complète vis-à-vis des Syndicats. Nous avons comme "clients", entre guillemets, les Syndicats de collecte. Cela m'a parfois, non pas rendu amer, mais un peu déçu –la déception est passée, car on finit par comprendre-, car il m'a fallu "guerroyer" pour expliquer qu'après les baisses, on remontait au niveau d'avant les baisses, ce qui signifiait une stabilité. Peu de services publics ou privés ont eu, entre 1994 et 2000, une stabilité du prix de traitement à la tonne.

Cela montre que l'esprit de conviction doit nous animer. Nous rencontrons parfois quelques difficultés pour faire passer les messages mais il faut prendre du temps pour convaincre, comme le disait Éric Guillon. Finalement c'est passé, mais il a fallu deux délibérations. Nous avons été obligés de suspendre la première, de convoquer à nouveau un Comité syndical quinze jours plus tard afin de pouvoir présenter les vérifications aux membres du Comité syndical. C'était la partie "amertume".

J'en viens à la partie "joie".

Je vais cesser, après seize ans, mes fonctions d'ailleurs totalement bénévoles de Président du SIDOM, l'Association des Maires de France me prenant par ailleurs ... Ce qui m'a passionné et ce qui a été très encourageant, c'est que les habitants ont adhéré. Ils ont eu le sentiment vécu que c'était une opération d'ensemble et que la démarche sociétale que vous évoquiez s'appliquait, non seulement à l'habitant, mais également aux autres. L'exemple des habitants a été "contagieux", permettez-moi cette expression, vis-à-vis d'autres secteurs.

Lorsque les habitants se sont mis à trier et que ce tri a été généralisé, mutualisé en impliquant tout le département, les cliniques et les hôpitaux sont venus me voir en me demandant ce qu'ils pouvaient faire pour leurs déchets de soins. Nous avons mis en place le premier groupement d'intérêt public de collecte des déchets pour tous les hôpitaux, les cliniques privées, les maisons de retraite municipales ou privées avec lits médicalisés, de façon à apporter une réponse adaptée et globale à l'ensemble de ces déchets d'activités de soins.

Ensuite, les artisans sont venus me voir pour leurs déchets, leurs gravats et inertes qui partent en classe 3. Le Syndicat départemental, alors que ce n'était pas sa compétence, s'est occupé de la gestion des déchets d'activités du bâtiment, inertes et gravats, et nous avons mis en place avec les artisans un réseau de décharges de classe 3. Il s'agit bien d'une émulation d'ensemble, porteuse de façon cohérente et globale d'effets positifs pour notre environnement. La réponse sociétale est forcément la résultante de la volonté des uns et des autres et celle d'une action d'ensemble. On ne peut

pas travailler de façon "émiettée", catégorielle, parcellisée. C'est l'approche globale qui donne à la démarche d'ensemble toute sa cohérence et toute son efficacité.

Merci de votre question qui m'a permis encore de porter ma conviction.

**Éric GUILLON** : Nous allons remercier d'abord vous-mêmes d'avoir consacré de votre temps pour venir à cette rencontre-débat. Vous venez toujours aussi nombreux et nous nous en félicitons.

Nous allons également remercier Jacques PÉLISSARD, notre Président des Maires de France, pour la qualité de sa présentation, comme lui, faite de rigueur et de passion : une rigueur appuyée sur beaucoup de compétence, d'objectivité, de courage et de transparence et une passion qui lui permet de faire avancer les choses. Nous le savons, à l'Association des Maires de France, il imprime déjà et continuera à imprimer pendant tout son mandat ou ses mandats, une dynamique qui fait du maire un partenaire exigeant, certes, mais indispensable dans la poursuite de nos programmes concernant les Agenda 21 et, au niveau territorial, les démarches de développement durable.

Merci à Jacques PÉLISSARD et bravo pour son intervention.

*(Applaudissements)*